

## **L'index égalité Hommes-Femmes LAB-SERVICE**

---

**Conformément à l'article L.1142-8 du code du travail, la société LAB-SERVICE a établi son index de l'Égalité Femmes-Hommes au sein de son entreprise.**

*La direction tient à rappeler que l'égalité de rémunération, d'évolution, des conditions de travail entre les femmes et les hommes pour un même travail constitue un élément essentiel dans sa gestion des ressources humaines.*

*A ce titre, l'index a été calculé en prenant en compte la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.*

*Malheureusement, le premier indicateur, « écart de rémunération », n'est pas mesurable. En effet, au regard de la composition de nos équipes, moins de 40% des effectifs totaux représentent des groupes valides au regard de la définition donnée par la loi.*

*L'indicateur d'écart de taux des augmentations individuelles a une note de 35/35.*

*Il n'y a pas eu de retour de congé maternité pendant la période de référence, l'indicateur n'est donc pas calculable.*

*Enfin, concernant les 10 rémunérations les plus hautes versées au sein de LAB-SERVICE, la note de 5/10 a été attribuée.*

*Outre des résultats satisfaisants, LAB-SERVICE reconnaît et applique au quotidien le principe d'égalité entre ses collaborateurs sans autre considération que ses compétences professionnelles.*